

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER Mission d'animation de la Délégation InterServices de l'Eau

Affaire suivie par Marie-Laure GIANNETTI

Tél.: 02 32 18 95 74 Fax: 02 32 18 95 83

Mél: marie-laure.giannetti@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté du 2 6 HIN 2015

modifiant l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 modifié fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Bresle

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, commandeur de la Légion d'honneur

- Vu le code de l'environnement, articles L212- 4 et R212-29 à 31 ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 janvier 2013, nommant M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-196 du 25 avril 2013 modifié portant délégation de signature à M. Eric Maire, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2014 modifiant l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Bresle;
- Vu les propositions des associations départementales des maires de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise;
- Vu les extraits des procès-verbaux des délibérations des conseils départementaux de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime

ARRETE

<u>Article 1er</u> - L'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 modifié fixant la composition de la commission locale de l'eau, est modifiée comme suit :

1^{er} Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux

1 - représentants nommés sur proposition de l'association des maires de France

Seine-Maritime

Monsieur Jean-Claude BECQUET, maire de Morienne Monsieur Christian ROUSSEL, maire de Rieux Monsieur François SELLIER, adjoint au maire d'Aumale Monsieur Joël MILON, maire de Nullemont Monsieur Dany DELABOUGLISE, maire de Haudricourt Monsieur Daniel MARTIN, maire de Nesle-Normandeuse

Somme

Monsieur Philippe DALLERY, maire d'Andainville Monsieur Jean-Jacques NANTOIS, maire de Martainneville Monsieur Firmin BOUCRY, maire de Brocourt Madame Colette MICHAUX, maire de Liomer Monsieur Daniel DESTRUEL, maire de Gamaches Monsieur Patrick BELE, maire de Sénarpont

Oise

Monsieur Laurent MYLLE, maire de Lannoy-Cuillère Monsieur Patrick PERIMONY, maire de Blargies

2 - autres représentants des collectivités territoriales

Monsieur Thierry LEVASSEUR, conseiller régional de Haute-Normandie
Madame Annie-Claude LEULIETTE, conseillère régionale de Picardie
Monsieur Emmanuel MAQUET, conseiller départemental de la Somme
Madame Virginie LUCOT-AVRIL, conseillère départementale de la Seine-Maritime
Monsieur Gérard DECORDE, conseiller départementale de l'Oise
Madame Blandine LEFEBVRE, représentante de l'institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Seine-Maritime
Madame Delphine DAMIS, représentante de l'institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Somme
Monsieur Simon DUPUIS, délégué titulaire à la communauté de communes de la Picardie Verte
Monsieur Pierre VIGREUX, président de la communauté de communes de Bresle Maritime
Monsieur Daniel CAVE, vice-président de la communauté de communes de Bresle Maritime

Monsieur Daniel CAVE, vice-président de la communauté de communes de Bresle Maritime Monsieur Franck HOUSSAYS, délégué vice-président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Vimeu Vert

Monsieur Daniel CAPON, président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Liger et de la Bresle

Madame Françoise BOURGEOIS, conseillère du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger

Monsieur Nicolas PLE, président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse

Monsieur Mathieu DOYER, représentant du Syndicat Mixte du Pays et de préfiguration du parc régional de la Baie de Somme 3 vallées

2ème Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

le président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime ou son représentant

le président de la chambre d'agriculture de la Somme ou son représentant

le président de la chambre d'agriculture de l'Oise ou son représentant

le président de la chambre de commerce et d'industrie littoral Normand-Picard ou son représentant

le président du pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle ou son représentant

le président du comité départemental de canoë kayak de la Somme ou son représentant

le président de l'association Picardie Nature ou son représentant

le président de l'association syndicale autorisée de la rivière la Bresle ou son représentant

le président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Seine-Maritime ou son représentant

le président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme ou son représentant

la présidente de l'union fédérale des consommateurs "Que Choisir-Rouen" ou son représentant

la présidente de l'association Haute-Normandie Nature Environnement ou son représentant

le président de la société Gheerbrant, représentant des producteurs d'hydroélectricité ou son représentant

le président du groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie ou de l'agriculture biologique en Picardie ou leur représentant

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant

le préfet de la Seine-Maritime représenté par Madame la sous-préfète de Dieppe ou son représentant le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant

le délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie ou son représentant

le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime ou son représentant

le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme ou son représentant

le directeur départemental des territoires (DDT) de l'Oise ou son représentant

le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie ou son représentant

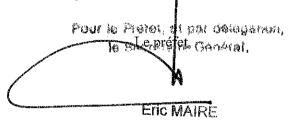
le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) de Picardie ou son représentant

le directeur-délégué du parc naturel marin des estuaires Picards et de la mer d'Opale ou son représentant.

<u>Article 2</u> – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 modifié demeurent inchangées.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la Seine Maritime, la sous-préfète de Dieppe et les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement, www.gesteau.eaufrance.fr., et dont copie sera adressée à la présidente de l'institution interdépartementale de la Bresle.

Fait à Rouen, le 2 5 JUIN 2815



<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.